

DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

GESTION DELEGUEE / PROFIL DE GESTION SERENITE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur une option d'investissement sous-jacente portant sur la Gestion Déléguée. Ce mode de gestion est accessible dans les contrats «Groupama Modulation», «Groupama Premium» et «Groupama Capitalisation».

Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste la Gestion Déléguée et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Les coûts propres aux contrats d'assurance vie et de capitalisation susvisés ne sont pas intégrés dans ce document. Nous vous invitons à vous référer au Document d'Informations Clés, conditions générales ou note d'information propres à chaque contrat pour les connaître.

PRODUIT

GESTION DELEGUEE / PROFIL DE GESTION SERENITE

Assureur : Groupama Gan Vie Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

www.groupama.fr

Appelez-le +33. (0)9.70.82.16.88 pour de plus amples informations

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est chargée du contrôle de Groupama Gan Vie en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Document produit le 13/02/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : GESTION DELEGUEE / PROFIL DE GESTION SERENITE

Durée : la durée de détention recommandée de la Gestion Déléguée/Profil de Gestion Sérénité est de 3 ans. Elle dépend notamment de la situation patrimoniale de l'investisseur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. L'investisseur est invité à se renseigner auprès de son conseiller ou de son assureur Groupama Gan Vie.

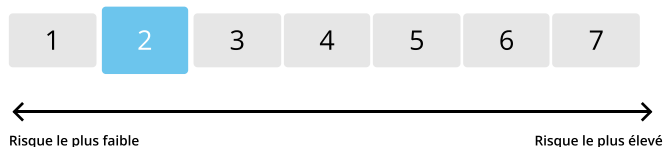
Objectifs : Dans le cadre de la Gestion Déléguée, l'adhérent confie à l'Assureur la gestion de son épargne investie dans ce mode de gestion dans le respect de l'orientation du profil de gestion qu'il a choisi. L'objectif de cette orientation de gestion est une valorisation peu importante mais régulière de l'épargne avec un risque de perte en capital faible. L'épargne investie dans ce profil est répartie à hauteur de 60 % sur le fonds en euros et à hauteur de 40 % sur des supports en unités de compte. En fonction de l'évolution de la valorisation des supports en unités de compte, une fluctuation du pourcentage investi sur le fonds en euros est possible entre 50 % et 70 %. Le niveau de risque visé est équivalent à une exposition globale en actions de 20 %, celle-ci pouvant varier significativement à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

A ce titre, l'Assureur est susceptible d'investir sans limitation l'épargne de l'adhérent dans des supports présentant un indicateur de risque élevé, et notamment plus élevé que le niveau de l'indicateur de risque global du profil de gestion, toujours dans le respect de l'orientation du profil de gestion.

Investisseurs de détail visés : L'orientation du profil de gestion sérénité est destinée aux adhérents qui recherchent une valorisation peu importante mais régulière de l'épargne avec un risque de perte en capital faible. Elle peut être retenue par les adhérents disposant d'une bonne connaissance et/ou expérience des marchés financiers. L'horizon de placement de cette orientation de gestion est de 3 ans.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ?» du document d'informations clés de votre contrat). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas les frais du contrat d'assurance vie. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 3 années Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 450 €	8 700 €
	Rendement annuel moyen	-15,49 %	-4,54 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 700 €	9 820 €
	Rendement annuel moyen	-2,99 %	-0,60 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 490 €	10 440 €
	Rendement annuel moyen	4,91 %	1,44 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 720 €	11 500 €
	Rendement annuel moyen	7,19 %	4,77 %

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA GAN VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Groupama Gan Vie, les contrats d'assurance, bons et contrats de capitalisation, sont couverts par le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La procédure d'indemnisation prévue par l'intervention du FGAP tient compte de l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance, des contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même souscripteur de contrat, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations.

L'indemnisation du FGAP vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la société défaillante.

Le FGAP reconstitue la provision attachée à chaque contrat, dans la limite d'un plafond d'un montant de provisions techniques de 70 000 € pour toutes les prestations relatives aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de Groupama Gan Vie est équivalente aux sommes supérieures à 70 000 € sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT (HORS FRAIS DE CONTRAT) ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement.

Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l'option d'investissement sous-jacente elle-même, pour des périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	84,35 €	258,61 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,84 % chaque année	0,86 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 3 ans
Coûts d'entrée	0 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	0 %
Coûts de sortie	0 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,84 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,86 %
Coûts de transaction	0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 %

Le tableau ci-dessus indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (soit 3 ans) ;
- la signification des différentes catégories de coûts

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Délai de renonciation : l'investisseur peut renoncer à son adhésion et être remboursé intégralement par virement des versements effectués si, dans les trente jours calendaires qui suivent l'encaissement du premier versement, date à laquelle est conclu le contrat, il adresse à Groupama Gan Vie une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse et selon les modalités définies sur la demande d'adhésion.

Période de détention recommandée : 3 ans.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme : l'investisseur a la faculté d'effectuer, à tout moment et sans frais, un rachat total ou partiel de son contrat. Le montant total disponible est égal à la valeur de rachat du contrat, diminuée le cas échéant des avances en cours, de la fiscalité et des prélèvements sociaux en vigueur.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative à la vente de ce produit, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou au siège de votre Caisse régionale.

Si la réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au service « réclamations » de votre Caisse régionale. Toutes les coordonnées figurent dans les Mentions Légales du site www.groupama.fr.

Votre Caisse régionale s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. La réponse définitive à votre réclamation vous sera apportée dans un délai de traitement de deux mois au plus. En cas de circonstances particulières nécessitant un délai plus long, vous en serez informé.

En dernier lieu, vous pouvez recourir à la Médiation de l'assurance dont les coordonnées sont les suivantes : TSA 50110, 75 441 Paris Cedex 09, ou par Internet sur le site suivant : www.mediation-assurance.org, disponibles également sur le site www.groupama.fr ou auprès de votre Interlocuteur habituel. Si l'avis de la Médiation de l'assurance ne vous satisfait pas, vous pouvez éventuellement saisir la justice.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet <https://groupama-web-fonds.webfg.net/documents/pdf>.